



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 142 - SEPTEMBRE 2014**

# SOMMAIRE

## Agence régionale de santé

Arrêté N °2014244-0076 - Arrêté n ° 14/ PCAD/131 donnant délégation de signature à Monsieur Claude EVIN, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé IDF .....	1
---	---

## Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté N °2014244-0061 - Arrêté portant délégation de signature à Martine MEUNIER, Fabienne DEGORCE, Bernard AMPEN, Jean ARIZA, Sophie BAQUIAST, Frédéric BENTEJAC, Sylvie BEROUJON, André BONNAL, Carole CHEZE, Yves LAURENT, Jean PITOIS, Joël SIMON .....	5
Arrêté N °2014244-0062 - Arrêté portant délégation de signature à Claude HERBIN, Laurent PESENTI, Flavien CHIRON, Corinne GANDRE, Michel BRAZET, Annie DAFIT, Florence ZAEPFEL .....	8
Arrêté N °2014244-0063 - Arrêté portant délégation de signature à DROZDEK Renaud, SEHIER Grégoire, GATTEGNO Fabien, VANDENBOSSCHE Olivier, LE COADIC Christiane, ALIF Catherine, CORNET Joël, LARROQUE Nathalie, OUIKEDE Edmond, CASSE Bernard, DELTOUR Guillaume, LAVAL Olivier, TA MINH Chau, GELIS Régine, MIR Jean, TARDIVEAU Nathalie .....	10
Arrêté N °2014244-0064 - Arrêté portant délégation de signature à CLEMENT Blandine, DE SAINT AUBIN Florence, LIGOUSA Stéphanie, MARSEILLE Anne, NIEGO Françoise, DELGADO Alain, RAVOT Philippe .....	13
Arrêté N °2014244-0065 - Arrêté portant délégation de signature à ESNAULT Fabrice, THIERIOT Sarah, GARDILLE Agnès, DE SEVERAC Didier, BUSSY Hélène, OZENDA Philippe, LASCOMBE Patricia, PINQUIER Fabienne, BASTIN Alexandre, ILHE Marie Thérès .....	16
Arrêté N °2014244-0066 - Arrêté portant délégation de signature à Chantal AUCHERES, Muriel DELVAUX, Nicolas GUIOT, Stéphanie SCHWEITZER, Yannick VILLY .....	19
Arrêté N °2014244-0067 - Arrêté portant délégation de signature à Simon ANIDJAR, Philippe BEGHI, Evelyne BERTRAND, Valérie CALANDRI, Karine CISCO, Jean Jérôme COLOSIMO, Florence DEBES, Laurence DUFRENE, Jean François GOURBEIX, Marie Anne KERROUX, Johan MALNUIT, Mireille TRIN, Alain VERGNE .....	22
Arrêté N °2014244-0068 - Arrêté portant délégation de signature à Fabrice BRESSON, Chantal CAYLA, Isabelle CHOISY, Jean philippe DANCRE, Anne DEBU LESTRAT, Jean Louis FAURE, Laure FOURE, Marie Christine GAYNES, Philippe GENDREAU, Denis GIRODON, Alexandre HAMPEL, Ophélie JALLAS, Michel LASECA, Marie Hélène LEFRANC, Yolande LEGRAND, Martine LEVY, Gérard MULLER, Christine PINON, François PIROLI, Françoise POUDEROUX, Marie Odile RIGAL CASTELLS, Alexandre .....	25

VILLAROYA

Arrêté N °2014244-0069 - Arrêté portant délégation de signature à Sylvie BERGNAUD, Olivier CANNEVA, Gilles DUCASSE, Jean Michel DUPIC, Jacqueline FAVREAU, Marie- Hélène HEDIN, Benoît MILLISCHER, Guy MONTEIL, Cécile PADIOU, Lina PEREZ, Jacqueline SCIAOU, Marie TOUTAIN

Arrêté N °2014244-0070 - Arrêté portant délégation de signature à Henri MULLER, Colette PERONNE	31
Arrêté N °2014244-0071 - Arrêté portant délégation de signature à Eric DAAS, François DOUIS, Muriel PETITJEAN, Jérôme Lacore, Béatrice COLLET, Jean-François PLOUGONVEN, Anne GRANVAL, Marie Hélène BALSAN, André SAINTVOIRIN, Jocelyne BASS, Agnès BOUTRY, Patricia LECHARD, Marie Pierre LOTRIAN, Sophie HALGOURDIN, Laurence GROLLET, Emilie MALPHETTES, Muriel BUFFET, Jean René GARCIA, Dominique GARCIA, Patrick HABERT, Béatrice DALLOT, Enissa GUEBLAOUI, Nadine POULINET, Philippe MARIN, Christian FREYERMUTH, Véronique PORREZ, An	33
Arrêté N °2014244-0072 - Arrêté portant délégation de signature à ALBERT Didier, BARREAU Michel, BARSIKIAN- PAGNARD Michelle, BENTEJAC Evelyne, BERNSTEIN Dominique, BIDART Olivier, BOYER Laurent, BREDY Anne Marie, CARDONA Laurent, CAVALIER- GRONLIER Odile, COETMEUR Dominique, DESVAUX Marion, GADEAU Nadine, GARIN Sylvie, GARNIER BAPTISTE Nadia, GIGONZAC Marie, GORBANA Marie Françoise, HARSTRICH Isabelle, HENRY Isabelle, IMBAULT Nicole, JOURNE Lucie, KARCHER Julien, LE FAOU Claude, LESTAGE Monique, LOMBARD Véronique, LOUANG	43
Arrêté N °2014244-0073 - Arrêté portant délégation de signature à Ninetta LUBETH	47
Arrêté N °2014244-0074 - Arrêté portant délégation de signature à Valérie BOUSSAC, Jean Pierre LE ROY, Marie Hélène LOUBIER, Valérie MADELMOND, Véronique HIMBERT, Martine BERARD, Christine LEBOUCHER, Marie Anne CORNO, Yves MARCHAL	50
Arrêté N °2014244-0075 - Arrêté portant délégation de signature à DATH Didier, DELSOL Pascale, GUILLOT Pascale, MARTEL Agnès, OZENNE Christine, PERTIN Stéphanie, DUCATEL Yannick, NATHANSON Stéphanie, PACHURKA Régis, PUGET Irène	52
Arrêté N °2014244-0077 - Arrêté portant délégation de signature à Jean Baptiste CHOLLET, Barbara LE ROUVILLOIS, Jocelyne ORRETEGY, Domoïna RAZAFINTSALAMA, Bruno SALOMON, Patricia ELIS, Alain HAUFFSCHETEDER, Marie Christine POUVEROUX, Emmanuelle SABATHIER, Nathalie SCHIFANO, Gisèle VIGREUX	54
Arrêté N °2014244-0078 - Arrêté portant délégation de signature à CESAR François, FLEURY Hervé, JULLIEN Gilles, PERRIER- AYARI Elisabeth, PORCHER Rémi, PRUVOST Christophe, TIBERI Monique, CATTE Brigitte, LUCAS Pascal	56
Arrêté N °2014244-0079 - Arrêté portant délégation de signature à HEBRARD Hélène, DIAS PEREIRA Maria, SAUVEBOIS Sylvie, SOULLIER Viviane, CONTI ALUNO Sonia, VILLEFRANQUE Karine, DRAILLARD Christian, HALL Didier, ADJADJ Sylvie, BAR Pascale, GUENNOU Mikael, COTELLE Virginie, BELKACEM Mohamed, DUJON André, VIC Françoise, AUBOURG Catherine, DELAHAYE Mireille, MAURON Philippe, BOUDAREL Michel, LE BOUILLE Jean Louis, JERANAUD Marie Liliane, CROS Michel, MEZIANI	58

<p>           Iassadit, VEITE CONGOLU Patricia, BENS Valerie, GUEUREI Frederic,            Arrêté N °2014244-0080 - Arrêté portant délégation de signature à BRIQUET            Cathy,            CHAPILLON Maxime, CASANOVA SOUBIRAN Catherine, ADAM Romary,            ALFANDARY David,            BARBOTIN Mathieu, BLUMBERGER Martine, BRIGAND Eric, DEVESSIERE            Christine,            FOURCADE Nicole, GADRET Matthias, GOUDET Guillaume, GRIMAUD            Olivia, HURTAUD Jean            Paul, LE BORGNE Eric, MORO Annie, PICOT Aurélien, STENGEL Matthieu,            TABUTEAU            Régine, VEYSSEYRE Valérie, WANTE Florence            Arrêté N °2014244-0081 - Arrêté portant délégation de signature à MARC Patrick,            BUCHLA Benoît, BAGAGE Thierry            Arrêté N °2014244-0082 - Arrêté portant délégation de signature à Martine            SECONDI, COULON François, PELEGRIN Maurice, GIRAULT Isabelle,            CAVARO Fabrice,            ELMIN Line, ROCHE- BECKER Jean- Emmanuel, CHUPIN Claude, BERTIN            Erwann, LEVASSEUR            Christophe, BORCHI Emmanuel, PAING Daniel, D'AGARO Anthony, VAN de            LAAK Emilie,            LANTONNET Pascale, MAILLIEZ Chantal, MANGEL Dominique, IMBERDIS            Nathalie, CAUMON            Joëlle, PASSEAMARD Nathalie, GALEZWOSKI Françoise, LEPAGNOL Nadia,            PULICINO            Philippe, GOUFFRAN Johanna, MADASCHI Philippe         </p>	<p>           ..... 64            ..... 68            ..... 70         </p>
--	---

Arrêté N °2014244-0083 - Arrêté portant délégation de signature à Jean Yves MADELMON, CAURETTE PHILIPPON Corinne, SCARBONCHI Brigitte, CARPENTIER Grégory, CASSARD Lauriane, DELLIS Daniel, DURAC Nathalie, DUYTSCHAEVER FLorent, EVAN

Marie Claire, HALLUIN Bernadette, HIERNAUX Corinne, LIGNEREUX Frédéric, DUCTEIL

Marie Paule, MANGIONE Stéphane, MARCOS Ludovic, ROLFO Michèle, SOLER Ghislain,

BALESTIE Catherine, GALLET Aurore, MARTIN Martine, PREDALLE Julien, KUZMA

Nathalie, MAZAUD Céline, CATHALA Philippe, CYRILLE Catherine,

..... 74

**Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris**

Décision N °2014252-0006 - Décision portant délégation de signature à Madame Marion ZALAY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile- de- France, pour l'exercice des missions des services de l'Etablissement FranceAgrimer

..... 80





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2014244-0076**

**signé par  
Préfet de Seine- et- Marne**

**le 01 Septembre 2014**

**Agence régionale de santé**

Arrêté n ° 14/ PCAD/131 donnant délégation  
de signature à Monsieur Claude EVIN,  
Directeur Général de l'Agence Régionale de  
Santé IDF





PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Préfecture

Direction de la Coordination  
des Services de l'Etat

Pôle de la Coordination  
de l'Administration Départementale

**Arrêté n°14/PCAD/131**

**donnant délégation de signature à Monsieur Claude EVIN,  
directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France**

**Le préfet de Seine-et-Marne  
Officier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-1 et R. 1435-1 et suivants ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n°2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge ;

Vu l'ordonnance n°2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 précitée ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du Président de la République en date du 1<sup>er</sup> avril 2010 nommant **Monsieur Claude EVIN** en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France ;

Vu le décret n°2011-846 du 18 juillet 2011 relatif à la procédure judiciaire de mainlevée ou de contrôle des mesures de soins psychiatriques ;

Vu le décret n°2011-847 du 18 juillet 2011 relatif aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge ;

Vu le décret du Président de la République en date du 7 juillet 2014 portant nomination de **Monsieur Nicolas de MAISTRE**, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne ;

Vu le décret du Président de la République en date du 31 juillet 2014 portant nomination de **Monsieur Jean-Luc MARX**, préfet de Seine-et-Marne (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°14/PCAD/140 du 1<sup>er</sup> septembre 2014 donnant délégation de signature à **Monsieur Nicolas de MAISTRE**, secrétaire général de la préfecture et organisant sa suppléance

Vu l'arrêté n°DS-2012/092 de **Monsieur Claude EVIN**, directeur général de l'agence de santé d'Ile-de-France, en date du 28 juin 2012 nommant **Monsieur Laurent LEGENDART**, délégué territorial de la délégation territoriale de l'agence régionale de santé de Seine-et-Marne ;

Vu le protocole du 12 décembre 2011 et son annexe, organisant les modalités de coopération entre le préfet de Seine-et-Marne et le directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France,

Vu le procès-verbal d'installation de **Monsieur Jean-Luc MARX** en qualité de préfet de Seine-et-Marne en date du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

#### **Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>.** - Délégation de signature est donnée à **Monsieur Claude EVIN**, directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France, à l'effet de signer, les actes, correspondances et rapports mentionnés dans le protocole du 12 décembre 2011 et son annexe susvisé.

**Article 2** – **Monsieur Claude EVIN** est habilité à présenter devant les juridictions administratives et judiciaires les observations orales de l'Etat à l'appui de conclusions écrites signées par le représentant de l'Etat.

**Article 3** - En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Claude EVIN**, subdélégation est donnée à **Monsieur Laurent LEGENDART**, délégué territorial de l'agence en Seine-et-Marne.

**Article 4** - En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Laurent LEGENDART**, subdélégation est donnée à **Monsieur Nicolas DROUART**, adjoint au délégué territorial de l'agence régionale de santé en Seine-et-Marne.



**Article 5** - En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Laurent LEGENDART** et de **Monsieur Nicolas DROUART**, la délégation visée à l'article 1<sup>er</sup> est donnée, dans la limite de leur champ de compétences respectif, à :

- **Madame le Docteur Catherine CERFONTAINE**, médecin du département Établissements Sanitaires Publics et Privés
- **Monsieur le Docteur Claude CROIZE**, médecin du département Établissements Sanitaires Publics et Privés
- **Madame Virginie DAMION**, responsable du service Ambulatoire et Professionnels de Santé,
- **Madame Estelle DOHET**, responsable du département Médico-social,
- **Madame le Docteur Sophie FRANCEZON**, médecin du département Veille et Sécurité Sanitaires,
- **Monsieur le Docteur Patrick GAIDAMOUR**, responsable du département Prévention-Promotion de la Santé et Ambulatoire, Professionnels de Santé.
- **Monsieur Laurent HAAS**, délégué territorial adjoint de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France dans le département du Val d'Oise,
- **Monsieur Laurent HENOT**, ingénieur d'études sanitaires,
- **Monsieur Nicolas HERBRETEAU**, ingénieur d'études sanitaires, délégation territoriale du Val d'Oise
- **Madame Patricia LABAT**, ingénieure d'études sanitaires,
- **Madame Helen LE GUEN**, ingénieure d'études sanitaires, Délégation territoriale du Val d'Oise
- **Monsieur Alain MINGUET**, responsable du service Prévention et Promotion de la Santé,
- **Monsieur Philippe MONTENAT**, responsable du département Établissements Sanitaires Publics et Privés,
- **Monsieur Denis PANNETIER**, ingénieur d'études sanitaires,
- **Madame Anne-Lyse PENNEL-PRUVOST**, déléguée territoriale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France dans le département du Val-d'Oise,
- **Monsieur Raphaël POVERT**, ingénieur d'études sanitaires contractuel,
- **Monsieur Alban ROBIN**, responsable du pôle Veille et Sécurité Sanitaires, délégation territoriale du Val d'Oise
- **Madame Nelly SONNET**, responsable du service Hospitalisations Psychiatriques sans consentement,

**Article 7** – Le secrétaire général de la préfecture et le directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Melun, le - 1 SEP. 2014  
Le préfet,

Jean-Luc MARX



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014244-0061**

**signé par**  
**Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**  
**le 01 Septembre 2014**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Martine MEUNIER, Fabienne DEGORCE,  
Bernard AMPEN, Jean ARIZA, Sophie  
BAQUIAST, Frédéric BENTEJAC, Sylvie  
BEROUJON, André BONNAL, Carole  
CHEZE, Yves LAURENT, Jean PITOIS, Joël  
SIMON



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS**

94 Rue Réaumur  
75104 PARIS CEDEX 02

**L'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,  
Directeur régional des Finances publiques d'Ile-de-france et du département de Paris,**

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A , 408 et 410 de son annexe II, et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L.247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu la décision du 2 juin 2014 désignant Madame Martine MEUNIER, conciliatrice fiscale départementale, Madame Fabienne DEGORCE, Monsieur Bernard AMPEN, Monsieur Jean ARIZA, Madame Sophie BAQUIAST, Monsieur Frédéric BENTEJAC, Madame Sylvie BEROUJON, Monsieur André BONNAL, Madame Carole CHEZE, Monsieur Yves LAURENT, Monsieur Jean PITOIS et Monsieur Joël SIMON, conciliateurs fiscaux départementaux adjoints.

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup> - Délégation de signature est donnée à :**

- Madame Martine MEUNIER, administratrice générale des finances publiques, conciliatrice fiscale départementale de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
- Madame Fabienne DEGORCE, administratrice des finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
- Monsieur Bernard AMPEN, inspecteur principal des finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
- Monsieur Jean ARIZA, inspecteur principal des finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
- Madame Sophie BAQUIAST, administratrice des finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
- Monsieur Frédéric BENTEJAC, administrateur des finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
- Madame Sylvie BEROUJON, inspectrice principale des finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

- Monsieur André BONNAL, administrateur des finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
- Madame Carole CHEZE, administratrice des finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
- Monsieur Yves LAURENT, administrateur des finances publiques adjoint, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
- Monsieur Jean PITOIS, administrateur des finances publiques adjoint, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
- Monsieur Joël SIMON, administrateur des finances publiques adjoint, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris.

à l'effet de se prononcer sur les demandes des usagers tendant à la révision d'une décision prise par un service du département, dans les limites et conditions suivantes :

1° sans limitation de montant, sur les demandes contentieuses portant sur l'assiette des impôts, sur l'intérêt de retard prévu à l'article 1727 du CGI ou sur les pénalités ;

2° dans la limite de 200 000 euros, sur les demandes gracieuses portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du code général des impôts et les intérêts moratoires prévus à l'article L. 209 du livre des procédures fiscales ;

3° dans la limite de 200 000 euros, sur les demandes gracieuses portant sur les impositions et taxes autres que celles visées au quatrième alinéa du 3° de l'article L.247 du LPF, les frais de poursuite mentionnés à l'article 1912 du CGI, les amendes et majorations autres que celle prévue à l'article 1730 du code général des impôts, l'intérêt de retard prévu à l'article 1727 du CGI ainsi que sur les demandes de délais de paiement ;

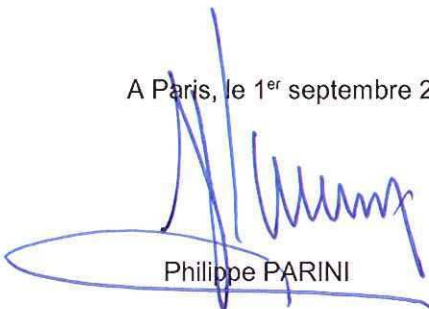
4° sans limitation de montant, sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire prévue à l'article 1691 bis du code général des impôts ;

5° dans les limites prévues aux articles R 247-10 et R 247-11 du livre des procédures fiscale, sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire prévue à l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;

6° sur les contestations relatives aux procédures de poursuite diligentées à l'encontre du contribuable dans le respect des dispositions des articles R\*281-1 et suivants du LPF.

**Article 2** – Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité au recueil des actes administratifs de l'état en Ile-de-France.

A Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2014



Philippe PARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014244-0062**

**signé par  
Autres signataires**

**le 01 Septembre 2014**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Claude HERBIN, Laurent PESENTI, Flavien  
CHIRON, Corinne GANDRE, Michel  
BRAZET, Annie DAFIT, Florence ZAEPFEL



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS  
Pôle fiscal Paris Sud Ouest  
Pôle de contrôle et d'expertise des professionnels du 7ème arrondissement  
9 place Saint Sulpice 75292 ParisCédex 06

Arrêté portant délégation de signature

Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise des professionnels du 7ème arrondissement

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

**Article 1er**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans les tableaux ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans les tableaux ci-dessous ;

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Nom prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Claude HERBIN	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
Laurent PESENTI	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
Flavien CHIRON	Inspecteur	15 000 €	15 000 €

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Nom prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Corinne GANDRE	Contrôleur Principal	10 000 €	10 000 €
Michel BRAZET	Contrôleur Principal	10 000 €	10 000 €
Annie DAFIT	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Florence ZAEPFEL	Contrôleur	10 000 €	10 000 €

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2014

Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise

Laurent JAULHAC







PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014244-0063**

**signé par  
Autres signataires**

**le 01 Septembre 2014**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
DROZDEK Renaud, SEHIER Grégoire,  
GATTEGNO Fabien, VANDENBOSSCHE  
Olivier, LE COADIC Christiane, ALIF  
Catherine, CORNET Joël, LARROQUE  
Nathalie, OUIKEDE Edmond, CASSE  
Bernard, DELTOUR Guillaume, LAVAL  
Olivier, TA MINH Chau, GELIS Régine, MIR  
Jean, TARDIVEAU Nathalie



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris Sud Ouest

PCE des Particuliers et Fiscalité Immobilière

Site Beuret : 13/15 rue du Général Beuret  
75712 PARIS CEDEX 15

Site Necker : 137 rue de l'Abbé Groult  
75731 PARIS CEDEX 15

Arrêté portant délégation de signature

Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise et de la fiscalité Immobilière  
du 15<sup>ème</sup> arrondissement de PARIS

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

DROZDEK Renaud	GATTEGNO Fabien	LE COADIC Christiane
SEHIER Grégoire	VANDEBOSSCHE Olivier	

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

ALIF Catherine	CASSE Bernard	GELIS Régine
CORNET Joël	DELTOUR Guillaume	MIR Jean
LARROQUE Nathalie	LAVAL Olivier	TARDIVEAU Nathalie
OUIKEDE Edmond	TA MINH Chau	

MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DES COMPTES PUBLICS

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2014

Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise et de la  
fiscalité immobilière

L'inspectrice principale des Finances Publiques

Valentine CLOTEAU





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014244-0064**

**signé par  
Autres signataires**

**le 01 Septembre 2014**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
CLEMENT Blandine, DE SAINT AUBIN  
Florence, LIGOUSA Stéphanie,  
MARSEILLE Anne, NIEGO Françoise,  
DELGADO Alain, RAVOT Philippe

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS  
Pôle fiscal Paris Sud Ouest  
Pôle de contrôle et d'expertise 15<sup>ème</sup> Grenelle-Javel  
13/15 rue du Général Beuret 75015 Paris

Arrêté portant délégation de signature

Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise 15<sup>ème</sup> Grenelle-Javel

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;  
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R\* 247-4 et suivants ;  
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

**Article 1er**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans les tableaux ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans les tableaux ci-dessous ;

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Nom prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
CLEMENT Blandine	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
DE SAINT-AUBIN Florence	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
LIGOUSA Stéphanie	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
MARSEILLE Anne	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
NIEGO Françoise	Inspectrice	15 000 €	15 000 €

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Nom prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
DELGADO Alain	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
RAVOT Philippe	Contrôleur	10 000 €	10 000 €

## Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2014

Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise

Anne COUSSY





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014244-0065**

**signé par  
Autres signataires**

**le 01 Septembre 2014**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
ESNAULT Fabrice, THIERIOT Sarah,  
GARDILLE Agnès, DE SEVERAC Didier,  
BUSSY Hélène, OZENDA Philippe,  
LASCOMBE Patricia, PINQUIER Fabienne,  
BASTIN Alexandre, ILHE Marie Thérés

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS  
Pôle fiscal Paris Sud Ouest  
Pôle de contrôle et d'expertise 15<sup>ème</sup> st Lambert- Necker  
13/15 rue du Général Beuret 75015 Paris  
137 rue de l'Abbé Groult 75015 Paris

Arrêté portant délégation de signature

Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise 15<sup>ème</sup> St Lambert-Necker

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;  
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R\* 247-4 et suivants ;  
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

#### Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans les tableaux ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans les tableaux ci-dessous ;

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Nom prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
ESNAULT Fabrice	inspecteur	15 000 €	15 000 €
THIERIOT Sarah	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
GARDILLE Agnès	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
DE SEVERAC Didier	inspecteur	15 000 €	15 000 €
BUSSY Héliène	Inspectrice	15000 €	15 000 €
OZENDA Philippe	inspecteur	15 000 €	15 000 €

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Nom prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
LASCOMBE Patricia	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
PINQUIER Fabienne	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
BASTIN Alexandre	contrôleur	10 000 €	10 000 €
ILHE Marie Thérèse	contrôleuse	10 000 €	10 000 €



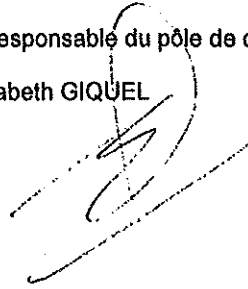
## Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2014

Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise

Elisabeth GIQUEL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'E. Giquel', written over a circular stamp or seal.



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014244-0066**

**signé par**  
**Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**  
**le 01 Septembre 2014**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Chantal AUCHERES, Muriel DELVAUX,  
Nicolas GUIOT, Stéphanie SCHWEITZER,  
Yannick VILLY



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS**

94, rue Réaumur  
75104 PARIS CEDEX 02  
Tél. : 01.55.80.85.85.  
Pôle fiscal Paris Sud Ouest

**Arrêté portant délégation de signature**

L'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des finances publiques, exerçant leurs fonctions à la division de la fiscalité des particuliers dont les noms suivent :

Mme Chantal AUCHERES

Mme Muriel DELVAUX

M. Nicolas GUIOT

Mme Stéphanie SCHWEITZER

M. Yannick VILLY

à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 100 000 € ;

2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, dans la limite de 100 000 € ;

3° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 100 000 € ;

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2014

L'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,  
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,



Philippe PARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014244-0067**

**signé par**  
**Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

**le 01 Septembre 2014**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à Simon ANIDJAR, Philippe BEGHI, Evelyne BERTRAND, Valérie CALANDRI, Karine CISCO, Jean Jérôme COLOSIMO, Florence DEBES, Laurence DUFRENE, Jean François GOURBEIX, Marie Anne KERROUX, Johan MALNUIT, Mireille TRIN, Alain VERGNE



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

94, rue Réaumur  
75104 PARIS CEDEX 02  
Tél. : 01.55.80.85.85.  
Pôle fiscal Paris Sud Ouest

#### Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**Arrête :**

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des finances publiques, exerçant leurs fonctions à la division du contentieux des professionnels dont les noms suivent :

M. Simon ANIDJAR	Mme Laurence DUFRENE
M. Philippe BEGHI	M. Jean-François GOURBEIX
Mme Evelyne BERTRAND	Mme Marie-Anne KERROUX
Mme Valérie CALANDRI	M. Johan MALNUIT
Mme Karine CISCO	Mme Mireille TRIN
M. Jean-Jérôme COLOSIMO	M. Alain VERGNE
Mme Florence DEBES	

à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 100 000 € ;

2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, dans la limite de 100 000 € ;

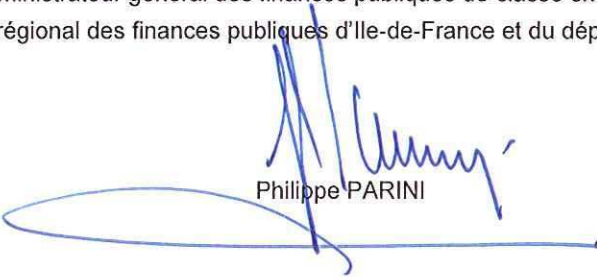
3° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 100 000 € ;

## Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2014

L'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,  
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,



Philippe PARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014244-0068**

**signé par**  
**Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

**le 01 Septembre 2014**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Fabrice BRESSON, Chantal CAYLA, Isabelle  
CHOISY, Jean philippe DANCRE, Anne  
DEBU LESTRAT, Jean Louis FAURE, Laure  
FOURE, Marie Christine GAYNES, Philippe  
GENDREAU, Denis GIRODON, Alexandre  
HAMPEL, Ophélie JALLAS, Michel  
LASECA, Marie Hélène LEFRANC, Yolande  
LEGRAND, Martine LEVY, Gérard  
MULLER, Christine PINON, François  
PIROLI, Françoise POUDEROUX, Marie  
Odile RIGAL CASTELLS, Alexandre  
VILLAROYA





DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

94, rue Réaumur  
75104 PARIS CEDEX 02  
Tél. : 01.55.80.85.85.  
Pôle fiscal Paris Sud Ouest

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des finances publiques, exerçant leurs fonctions à la division du contentieux des particuliers dont les noms suivent :

M. Fabrice BRESSON

Mme Chantal CAYLA

Mme Isabelle CHOISY

M. Jean-Philippe DANCRE

Mme Anne DEBU-LESTRAT

M. Jean-Louis FAURE

Mme Laure FOURE

Mme Marie-Christine GAYNES

M. Philippe GENDREAU

M. Denis GIRODON

M. Alexandre HAMPEL

Mme Ophélie JALLAS

M. Michel LASECA

Mme Marie-Hélène LEFRANC

Mme Yolande LEGRAND

Mme Martine LEVY

M. Gérard MULLER

Mme Christine PINON

M. François PIROLLI

Mme Françoise POUDEROUX

Mme Marie-Odile RIGAL-CASTELLS

M. Alexandre VILLAROYA

à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 100 000 € ;

2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, dans la limite de 100 000 € ;

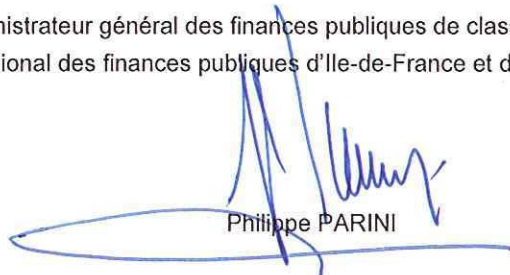
3° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 100 000 € ;

## Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2014

L'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,  
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,



Philippe PARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014244-0069**

**signé par**  
**Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

**le 01 Septembre 2014**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à Sylvie BERGNAUD, Olivier CANNEVA, Gilles DUCASSE, Jean Michel DUPIC, Jacqueline FAVREAU, Marie- Hélène HEDIN, Benoît MILLISCHER, Guy MONTEIL, Cécile PADIOU, Lina PERÉZ, Jacqueline SCIAOU, Marie TOUTAIN



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

94, rue Réaumur  
75104 PARIS CEDEX 02  
Tél. : 01.55.80.85.85.  
Pôle fiscal Paris Sud Ouest

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des finances publiques, exerçant leurs fonctions à la division de la fiscalité des professionnels dont les noms suivent :

Mme Sylvie BERGNAUD

M. Benoît MILLISCHER

M. Olivier CANNEVA

M. Guy MONTEIL

M. Gilles DUCASSE

Mme Cécile PADIOU

M. Jean-Michel DUPIC

Mme Lina PEREZ

Mme Jacqueline FAVREAU

Mme Jacqueline SCIAOU

Mme Marie-Hélène HEDIN

Mme Marie TOUTAIN

à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 100 000 € ;

2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes et les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale, dans la limite de 100 000 €, et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, dans la limite de 200 000 € ;

3° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 100 000 € ;

## Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2014

L'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,  
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,



Philippe PARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014244-0070**

**signé par**  
**Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**  
**le 01 Septembre 2014**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à Henri  
MULLER, Colette PERONNE





DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS  
94, rue Réaumur  
75104 PARIS CEDEX 02  
Tél. : 01.55.80.85.85.  
Pôle fiscal Paris Sud Ouest

#### Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**Arrête :**

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée aux contrôleurs des finances publiques, exerçant leurs fonctions à la division de la fiscalité des particuliers dont les noms suivent :

M. Henri MULLER  
Mme Colette PERONNE

à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 40 000 € ;

2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, dans la limite de 40 000 € ;

3° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 40 000 € ;

#### Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2014

L'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,  
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

  
Philippe PARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014244-0071**

**signé par**

**Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

**le 01 Septembre 2014**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à Eric DAAS, François DOUIS, Muriel PETITJEAN, Jérôme Lacore, Béatrice COLLET, Jean-François PLOUGONVEN, Anne GRANVAL, Marie Hélène BALSAN, André SAINTVOIRIN, Jocelyne BASS, Agnès BOUTRY, Patricia LECHARD, Marie Pierre LOTRIAN, Sophie HALGOURDIN, Laurence GROLLET, Emilie MALPHETTES, Muriel BUFFET, Jean René GARCIA, Dominique GARCIA, Patrick HABERT, Béatrice DALLOT, Enissa GUEBLAOU, Nadine POULINET, Philippe MARIN, Christian FREYERMUTH, Véronique PORREZ, An

*Arrêté N°2014244-0071 - 12/09/2014*





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2014

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

94, rue Réaumur 75104 PARIS CEDEX 02

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

L'Administrateur général des Finances publiques de classe exceptionnelle,  
Directeur régional des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris

- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Ile-de-France et du département de Paris ;
- Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, Administrateur général des Finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de directeur régional des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
- Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date d'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

ARRETE



## POLE PILOTAGE ET RESSOURCES

### DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

**M. Éric DAAS**, Administrateur des Finances Publiques, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Pilotage et Ressources.

**M. François DOUIS**, Administrateur des Finances Publiques, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Pilotage et Ressources

**Mme Muriel PETITJEAN**, Administratrice des Finances Publiques, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Pilotage et Ressources.

**M. Jérôme LACORE**, Inspecteur principal des Finances publiques, Chef de la Division Gestion administrative des Ressources humaines, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Gestion des Ressources Humaines et de la Formation Professionnelle.

**Mme Béatrice COLLET**, Administratrice des finances publiques adjoint, Chef de la Division Grandes campagnes et Missions spécifiques, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Gestion des Ressources Humaines et de la Formation Professionnelle.

**M. Jean-François PLOUGONVEN**, Administrateur des finances publiques adjoint, Chef de la Division Service aux agents et relations sociales, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Gestion des Ressources Humaines et de la Formation professionnelle

**Mme Anne GRANVAL**, Administratrice des Finances publiques adjoint, Chef de la Division Formation professionnelle, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Gestion des Ressources Humaines et de la Formation Professionnelle.

**Mme Marie-Hélène BALSAN**, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe, Chef de la Division Budget, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Budget Immobilier Logistique.

**M. André SAINTVOIRIN**, Administrateur des Finances publiques adjoint, Chef de la Division Immobilier, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Budget Immobilier Logistique.

**Mme Jocelyne BASS**, Inspectrice principale des Finances publiques, Chef de la Division Logistique, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Budget Immobilier Logistique.

**Mme Agnès BOUTRY**, Administratrice des Finances publiques adjoint, Chef de la Division Pilotage, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Stratégie.

**Mme Patricia LECHARD**, Administratrice des Finances publiques adjoint, Chef de la Division Contrôle de gestion, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Stratégie.

## DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<b>DIVISION SERVICES AUX AGENTS</b>	
<b>Mme Marie-Pierre LOTRIAN</b> Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Adjointe au Chef de division Service aux agents et relations sociales	<ul style="list-style-type: none"><li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service.</li></ul>
<b>Mme Sophie HALGOURDIN</b> Inspectrice des Finances publiques Service aux agents et relations sociales	<ul style="list-style-type: none"><li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service.</li></ul>
<b>Mme Laurence GROLLET</b> Inspectrice des Finances publiques Service aux agents et relations sociales	<ul style="list-style-type: none"><li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service.</li></ul>
<b>Mme Emilie MALPHETTES</b> Inspectrice des Finances publiques Service aux agents et relations sociales	<ul style="list-style-type: none"><li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service.</li></ul>
<b>Mme Muriel BUFFET</b> Inspectrice des Finances publiques Service de l'action sociale	<ul style="list-style-type: none"><li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service.</li></ul>
<b>M. Jean-René GARCIA</b> Inspecteur Divisionnaire des Finances publiques Service aux agents et relations sociales – Conseiller de prévention	<ul style="list-style-type: none"><li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service.</li></ul>
<b>Mme Dominique GARCIA</b> Inspectrice des Finances publiques Correspondante handicap	<ul style="list-style-type: none"><li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de sa mission.</li></ul>

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<b>DIVISION GESTION ADMINISTRATIVE</b>	
<b>M. Patrick HABERT</b> Inspecteur Divisionnaire des Finances publiques, Adjoint au Chef de division Service Gestion administrative	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service.</li> </ul>
<b>Mme Béatrice DALLOT</b> Inspectrice des Finances publiques Service Gestion administrative – filière fiscale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service.</li> </ul>
<b>Mme Enissa GUEBLAOU</b> Inspectrice des Finances publiques Service Gestion administrative – filière gestion publique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service.</li> </ul>
<b>Mme Nadine POULINET</b> Contrôleur Principal des Finances publiques Service Gestion administrative – filière gestion publique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de sa mission.</li> </ul>

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<b>DIVISION GRANDES CAMPAGNES ET MISSIONS SPECIFIQUES</b>	
<b>M. Philippe MARIN</b> Inspecteur Principal des Finances publiques Adjoint du Chef de division Service des Grandes campagnes et missions spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de la division.</li> </ul>
<b>M. Christian FREYERMUTH</b> Inspecteur des Finances publiques Service des Grandes campagnes et missions spécifiques – Pôle de gestion des cadres A (filière fiscale)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service.</li> </ul>
<b>Mme Véronique PORREZ</b> Inspectrice des Finances publiques Service des Grandes campagnes et missions spécifiques– Pôle de gestion des cadres B (filière fiscale)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service.</li> </ul>
<b>Mme Annie MIECH</b> Inspectrice des Finances publiques Service des Grandes campagnes et missions spécifiques– Pôle de gestion des agents C (filière fiscale)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service.</li> </ul>
<b>Mme Frédérique MICHAUD</b> Inspecteur des Finances publiques Service des Grandes campagnes et missions spécifiques– Missions spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service.</li> </ul>

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<b>DIVISION FORMATION PROFESSIONNELLE</b>	
<b>M. Richard BELLOSO</b> Inspecteur Principal des Finances publiques Service des concours	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service.</li> </ul>
<b>M. Alain ROUYER</b> Inspecteur Divisionnaire des Finances publiques Service Formations	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service.</li> </ul>
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<b>DIVISION BUDGET</b>	

<b>M. Grégoire JASSON</b> Inspecteur des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service.</li> </ul>
--	--

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<b>DIVISION IMMOBILIER</b>	
<b>Mme Stéphanie DEMERVILLE</b> Inspectrice Divisionnaire des Finances publiques de classe normale Adjointe au Chef de division	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service.</li> </ul>
<b>M. Jean-Claude SOUGY</b> Inspecteur Divisionnaire des Finances publiques Adjoint au Chef de division -Expert des Impôts	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service.</li> </ul>

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<b>DIVISION LOGISTIQUE</b>	
<b>Mme Sylvie BELLIER</b> Inspectrice Principale des Finances publiques Adjoint au Chef de division	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service.</li> </ul>
<b>M. Albert ULVE</b> Inspecteur Principal des Finances publiques Adjoint au Chef de division	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service.</li> </ul>

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<b>DIVISION PILOTAGE</b>	
<b>M. Bertrand GAUSSEM</b> Inspecteur Divisionnaire des Finances publiques Adjoint du Chef de division	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de la division.</li> </ul>
<b>Mme Sylvie PARIS</b> Inspectrice Divisionnaire des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de sa mission.</li> </ul>
<b>M. Stéphane COMPAIN</b> Contrôleur Principal des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de sa mission.</li> </ul>
<b>Mme Danièle ROCHER</b> Inspectrice des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de sa mission.</li> </ul>



La présente délégation de signature annule et remplace toutes les précédentes délégations accordées au titre du Pôle Pilotage et Ressources de la Direction régionale des finances publiques.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département de Paris.

L'Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,  
Directeur régional de la Direction régionale des finances publiques  
d'Ile-de-France et du département de Paris



Philippe PARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014244-0072**

**signé par**  
**Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**  
**le 01 Septembre 2014**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
ALBERT Didier, BARREAU Michel,  
BARSIKIAN- PAGNARD Michelle,  
BENTEJAC Evelyne, BERNSTEIN  
Dominique, BIDART Olivier, BOYER  
Laurent, BREDY Anne Marie, CARDONA  
Laurent, CAVALIER- GRONLIER Odile,  
COETMEUR Dominique, DESVAUX  
Marion, GADEAU Nadine, GARIN Sylvie,  
GARNIER BAPTISTE Nadia, GIGONZAC  
Marie, GORBANA Marie Françoise,  
HARSTRICH Isabelle, HENRY Isabelle,  
IMBAULT Nicole, JOURNE Lucie,  
KARCHER Julien, LE FAOU Claude,  
LESTAGE Monique, LOMBARD Veronique,  
LOTIANG





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ÎLE DE FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

**Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés**  
11, rue de la Banque  
75075 Paris Cedex 02

## DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

**L'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,  
Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris,**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

### Arrête :

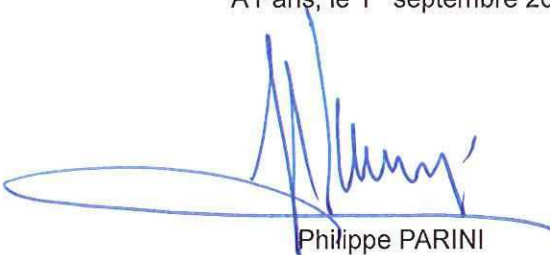
**Article 1er.** - Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-dessous, à l'effet de signer :

- 1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 100 000 € ;
- 2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale, sans limitation de montant et dans la limite de 200 000 € en matière de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée,
- 3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, sans limitation de montant ;
- 4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 100 000 € ;
- 5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000 € ;
- 6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;
- 7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;
- 8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires ;

ALBERT Didier, BARREAU Michel, BARSIKIAN-PAGNARD Michelle, BENTEJAC Evelyne, BERNSTEIN Dominique, BIDART Olivier, BOYER Laurent, BREDY Anne-Marie, CARDONA Laurent, CAVALIER-GRONLIER Odile, COETMEUR Dominique , DESVAUX Marion, GADEAU Nadine, GARIN Sylvie, GARNIER-BAPTISTE Nadia, GIGONZAC Marie, GORBANA Marie-Françoise, HARSTRICH Isabelle, HENRY Isabelle, IMBAULT Nicole, JOURNE Lucie, KARCHER Julien, LE FAOU Claude, LESTAGE Monique, LOMBARD Véronique, LOUANGA Thiarra, MARIE Catherine, MAZET Nicole , MESSENGER Anne, NAUMANN Christine, PROST Marie-France, ROSAS Xiména, SALDUCCI Anne, STEPHAN Pierrick, SURENA Adèle, THAUVIN-D'IMPERIO Roselyne, THEISSOT Bernard, VINCHON Lydie, VON GASTROW Stéphane.

La présente délégation prend effet le 1<sup>er</sup> septembre 2014 et sera publiée au recueil des actes administratifs de l'état en Ile-de-France

A Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2014



Philippe PARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014244-0073**

**signé par**  
**Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

**le 01 Septembre 2014**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Ninetta LUBETH

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

D'ÎLE DE FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

94 Rue de Réaumur

75104 PARIS CEDEX 02

TÉL. : 01.55.80.85.85

**Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés**

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

**L'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,  
Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris,**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>.** - Délégation de signature est donnée à Madame Ninetta LUBETH, inspectrice divisionnaire des finances publiques, à l'effet de signer :

- 1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 300 000 € ;
- 2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale, sans limitation de montant et dans la limite de 500 000 € en matière de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée,
- 3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, sans limitation de montant ;
- 4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 € ;
- 5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000 € ;
- 6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;
- 7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;
- 8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

**Article 2** - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'état en Ile-de-France.

A Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2014



Philippe PARINI





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014244-0074**

**signé par  
Autres signataires**

**le 01 Septembre 2014**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Valérie BOUSSAC, Jean Pierre LE ROY,  
Marie Hélène LOUBIER, Valérie  
MADELMOND, Véronique HIMBERT,  
Martine BERARD, Christine LEBOUCHER,  
Marie Anne CORNO, Yves MARCHAL



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE DE FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS  
**Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés**  
Pôle de contrôle et d'expertise du 1<sup>er</sup> arrondissement  
13 rue de la Banque  
75 111 PARIS CEDEX 02

### **Délégation de signature**

**Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise,**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

#### **Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a/ dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

- Valérie BOUSSAC Jean-Pierre LE ROY, Marie-Hélène LOUBIER, Valérie MADELMOND, Véronique HIMBERT, Martine BERARD, Christine LÉBOUCHER.

b/ dans la limite de 10 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

- Marie-Anne CORNO, Yves MARCHAL.

**Article 2** - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'état en le-de-France.

A Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2014



Jean-Michel MORGAND



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014244-0075**

**signé par  
Autres signataires**

**le 01 Septembre 2014**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
DATH Didier, DELSOL Pascale, GUILLOT  
Pascale, MARTEL Agnès, OZENNE  
Christine, PERTIN Stéphanie, DUCATEL  
Yannick, NATHANSON Stéphanie,  
PACHURKA Régis, PUGET Irène



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ÎLE DE FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

**Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés**  
**Pôle de contrôle et d'expertise du 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>**  
10, rue Michel Le Comte  
75152 Paris cedex 03

#### DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

#### Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a/ dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des Finances publiques désignés ci-après :

DATH Didier, DELSOL Pascale, GUILLOT Pascale, MARTEL Agnès, OZENNE Christine, PERTIN Stéphanie

b/ dans la limite de 10 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

DUCATEL Yannick, NATHANSON Stéphanie, PACHURKA Régis, PUGET Irène.

**Article 2** - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 1<sup>er</sup> Septembre 2014

Isabelle MARTINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2014244-0077**

**signé par  
Autres signataires**

**le 01 Septembre 2014**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à Jean Baptiste CHOLLET, Barbara LE ROUVILLOIS, Jocelyne ORRETEGY, Domoina RAZAFINTSALAMA, Bruno SALOMON, Patricia ELIS, Alain HAUFFSCHETEDER, Marie Christine POUVEROUX, Emmanuelle SABATHIER, Nathalie SCHIFANO, Gisèle VIGREUX



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE DE FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS  
**Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés**  
**Pôle de contrôle et d'expertise du 9ème Arrondissement**  
9 rue d'Uzès  
75074 Paris cedex 02

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise,**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a/ dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des Finances publiques désignés ci-après :

-Jean-Baptiste CHOLLET, Barbara LE ROUVILLOIS, Joselyne ORRETEGY, Domoina RAZAFINTSALAMA, Bruno SALANON.

b/ dans la limite de 10 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

- Patricia ELIS, Alain HAUFFSCHETEDER, Marie-Christine POUVEROUX, Emmanuelle SABATHIER, Nathalie SCHIFANO, Gisèle VIGREUX.

**Article 2** - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'état en Ile-de-France.

A Paris, le 1<sup>er</sup> Septembre 2014

Frédéric DUBOIS



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014244-0078**

**signé par  
Autres signataires**

**le 01 Septembre 2014**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
CESAR François, FLEURY Hervé, JULLIEN  
Gilles, PERRIER- AYARI Elisabeth,  
PORCHER Rémi, PRUVOST Christophe,  
TIBERI Monique, CATTE Brigitte, LUCAS  
Pascal



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ÎLE DE FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS  
**Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés**  
Pôle de contrôle et d'expertise du 10ème Arrondissement  
6 rue St Hyacinthe  
75001 Paris

#### **DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise,**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

#### **Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a/ dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des Finances publiques désignés ci-après :

- CESAR François, FLEURY Hervé, JULLIEN Gilles, PERRIER-AYARI Elisabeth, PORCHER Rémi, PRUVOST Christophe, TIBERI Monique.

b/ dans la limite de 10 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

- CATTE Brigitte, LUCAS Pascal.

**Article 2** - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'état en Île-de-France.

A Paris, le 1<sup>er</sup> Septembre 2014

Thérèse-Marie POREYE





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014244-0079**

**signé par  
Autres signataires**

**le 01 Septembre 2014**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
HEBRARD Hélène, DIAS PEREIRA Maria,  
SAUVEBOIS Sylvie, SOULLIER Viviane,  
CONTI ALUNO Sonia, VILLEFRANQUE  
Karine, DRAILLARD Christian, HALL  
Didier, ADJADJ Sylvie, BAR Pascale,  
GUENNOU Mikael, COTELLE Virginie,  
BELKACEM Mohamed, DUJON André, VIC  
Françoise, AUBOURG Catherine,  
DELAHAYE Mireille, MAURON Philippe,  
BOUDAREL Michel, LE BOUILLE Jean  
Louis, JERANAUD Marie Liliane, CROS  
Michel, MEZIANI Tassadit, VETE  
CONGOLO Patricia, BENS Valérie,  
GUEURET Frédéric,  
Préfecture, 2014244-0079 - 12/09/2014



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU  
DÉPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris-Centre et services spécialisés  
**SIE Paris 1er arrondissement**  
13 rue de la Banque  
75111 Paris Cedex 02

### Délégation de signature

Le comptable, monsieur Francis FOULON, responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 1<sup>er</sup> ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à Mme HEBRARD Hélène, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 1<sup>er</sup>, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme DIAS-PEREIRA Maria

Mme SAUVEBOIS Sylvie

Mme SOULLIER Viviane

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme CONTI-ALUNO Sonia

Mme VILLEFRANQUE Karine

M. DRAILLARD Christian

M. HALL Didier

Mme ADJADJ Sylvie

Mme BAR Pascale

M. GUENNOU Mikael

Mme COTELLE Virginie

M. BELKACEM Mohamed

M. DUJON André

Mme VIC Françoise

Mme AUBOURG Catherine

Mme DELAHAYE Mireille

M. MAURON Philippe

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

M. BOUDAREL Michel

M. LE BOUILLE Jean-Louis

Mme JERANAUD Marie-Liliane  
M. CROS Michel  
Mme MEZIANI Tassadit  
Mme VETE-CONGOLO Patricia  
Mme BENS Valérie  
M. GUEURET Frédéric  
M. BRUYELLE Jean-François  
Mme JOSEPH-GABRIEL Nathalie  
M. OGER Christophe

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions en matière

-de gracieux, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet

-de contentieux fiscal d'assiette : admission totale, admission partielle ou rejet, dégrèvement ou restitution d'office :

a - dans la limite de 10 000 € aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après,

b - dans la limite de 2 000 € aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après,

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après,

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les avis de compensation, à l'exclusion des déclarations de créances, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme AUBOURG Catherine	Contrôleuse principale des finances publiques
Mme DOUET Marie-Noëlle	Contrôleuse des finances publiques
M. THIROT Jérôme	Contrôleur des finances publiques
Mme DIEZ Angèle	Contrôleuse des finances publiques
Mme DUPIN Claire	Contrôleuse des finances publiques
M. MAURON Philippe	Contrôleur des finances publiques
M. BASTIAT Lionel	Agent des finances publiques de catégorie C
M. GIACOMAGGI Frédéric	Agent des finances publiques de catégorie C
M. BOUMEDIENNE Mohamed	Agent des finances publiques de catégorie C

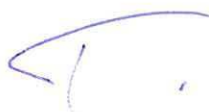
#### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'état en Ile-de-France.

A Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2014

Le comptable responsable de service des impôts des entreprises

Francis FOULON





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014244-0080**

**signé par  
Autres signataires**

**le 01 Septembre 2014**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
BRIQUET Cathy, CHAPILLON Maxime,  
CASANOVA SOUBIRAN Catherine, ADAM  
Romary, ALFANDARY David, BARBOTIN  
Mathieu, BLUMBERGER Martine,  
BRIGAND Eric, DEVESSIERE Christine,  
FOURCADE Nicole, GADRET Matthias,  
GOUDET Guillaume, GRIMAUD Olivia,  
HURTAUD Jean Paul, LE BORGNE Eric,  
MORO Annie, PICOT Aurélien, STENGEL  
Matthieu, TABUTEAU Régine, VEYSSEYRE  
Valérie, WANTE Florence



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE-DE-FRANCE ET DU  
DÉPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris-Centre et services spécialisés  
**SIE Paris 3<sup>ème</sup>**  
10 rue Michel le Comte  
75152 Paris Cedex 03

### Délégation de signature

La comptable, madame Nicole MAURIN, responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 3<sup>ème</sup> ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à Mme Caty BRIQUET, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 3<sup>ème</sup>, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,



a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
CHAPILLON Maxime	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
CASANOVA SOUBIRAN Catherine	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
ADAM Romary	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
ALFANDARY David	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BARBOTIN Mathieu	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BLUMBERGER Martine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BRIGAND Eric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DEVESSIERE Christine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
FOURCADE Nicole	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
GADRET Matthias	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
GOUDET Guillaume	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
GRIMAUD Olivia	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
HURTAUD Jean-Paul	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LE BORGNE Eric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MORO Annie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PICOT Aurélien	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
STENGEL Matthieu	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
TABUTEAU Régine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €

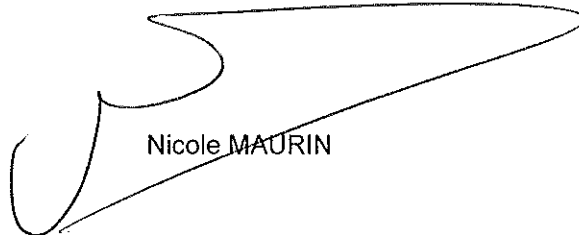
Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
VEYSSEYRE Valérie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
WANTE Florence	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €

### Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2014,

La comptable responsable de service des impôts des entreprises



Nicole MAURIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014244-0081**

**signé par  
Autres signataires**

**le 01 Septembre 2014**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
MARC Patrick, BUCHLA Benoît, BAGAGE  
Thierry

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés  
SPF Paris 2<sup>ème</sup> bureau  
6, Rue Paganini  
75972 Paris Cedex 20

## DELEGATION DE SIGNATURE

La comptable, responsable du service de la publicité foncière de PARIS 2

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à M. MARC Patrick, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du service de publicité foncière de PARIS 2, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

### Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances de catégorie B désignés ci-après :

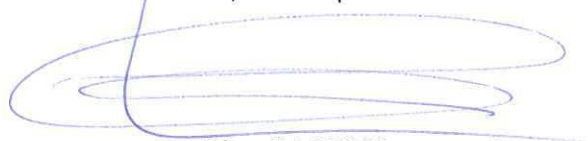
BUCHLA Benoît

BAGAGE Thierry

### Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2014



Lise CARIOU



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2014244-0082**

**signé par  
Autres signataires**

**le 01 Septembre 2014**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Martine SECONDI, COULON François,  
PELEGRIN Maurice, GIRAULT Isabelle,  
CAVARO Fabrice, ELMIN Line, ROCHE-  
BECKER Jean- Emmanuel, CHUPIN Claude,  
BERTIN Erwan, LEVASSEUR Christophe,  
BORCHI Emmanuel, PAING Daniel,  
D'AGARO Anthony, VAN de LAAK Emilie,  
LANTONNET Pascale, MAILLIEZ Chantal,  
MANGEL Dominique, IMBERDIS Nathalie,  
CAUMON Joëlle, PASSEAMARD Nathalie,  
GALEZWOSKI Françoise, LEPAGNOL  
Nadia, PULICINO Philippe, GOUFFRAN  
Johanna, MADASCHI Philippe

*Arrêté N°2014244-0082 - 12/09/2014*



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés  
**SIP Paris 1<sup>er</sup>-2<sup>ème</sup>**  
13, rue de la Banque  
75002 Paris

## DELEGATION DE SIGNATURE

La comptable, Madame Dominique TEISSEBRE, responsable du service des impôts des particuliers du SIP Paris 1<sup>er</sup>-2e

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à Mme Martine SECONDI, inspectrice divisionnaire, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 1<sup>er</sup>/2<sup>ème</sup>, à l'effet de signer :

- 1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office.
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
  - a) les avis de mise en recouvrement ;
  - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
  - c) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

COULON François

PELEGRIN Maurice

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

GIRAULT Isabelle

ELMIN Line

CHUPIN Claude

CAVARO Fabrice

ROCHE-BECKER Jean-Emmanuel

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BERTIN Erwann

BORCHI Emmanuel

D'AGARO Anthony

LEVASSEUR Christophe

PAING Daniel

VAN de LAAK Emilie

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
LANTONNET Pascale	contrôleur	200 €
MAILLIEZ Chantal	contrôleur	200 €
MANGEL Dominique	contrôleur	200 €
IMBERDIS Nathalie	contrôleur	200 €
CAUMON Joëlle	contrôleur	200 €
PASSEAMARD Nathalie	contrôleur	200 €
GALEZWOSKI Françoise	agent	200 €
LEPAGNOL Nadia	contrôleur	200 €
PULICINO Philippe	contrôleur	200 €
GOUFFRAN Johanna	agent	200 €

#### Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom de l'agent	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
MADASCHI Philippe	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €

#### Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'état en Ile-de-France.



A Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2014  
Le comptable, responsable de service  
des impôts des particuliers,

Dominique TEISSEDE





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2014244-0083**

**signé par  
Autres signataires**

**le 01 Septembre 2014**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à Jean Yves MADELMON, CAURETTE PHILIPPON Corinne, SCARBONCHI Brigitte, CARPENTIER Grégory, CASSARD Lauriane, DELLIS Daniel, DURAC Nathalie, DUYTSCHAEVER Florent, EVAN Marie Claire, HALLUIN Bernadette, HIERNAUX Corinne, LIGNEREUX Frédéric, DUCTEIL Marie Paule, MANGIONE Stéphane, MARCOS Ludovic, ROLFO Michèle, SOLER Ghislain, BALESTIE Catherine, GALLET Aurore, MARTIN Martine, PREDALLE Julien, KUZMA Nathalie, MAZAUD Céline, CATHALA Philippe, CYRILLE Catherine,

*Arrêté N°2014244-0083 - 12/09/2014*



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU  
DÉPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés  
SIE Paris 10<sup>ème</sup> Nord  
5 Cité Paradis  
75475 Paris Cedex 10

### Délégation de signature

Le comptable, monsieur Eric COUSIN , responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 10<sup>ème</sup> Nord ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Yves MADELMON, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 10<sup>ème</sup> Nord, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

CAURETTE-PHILIPPON Corinne

SCARBONCHI Brigitte

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances p publiques désignés ci-après :

CARPENTIER Grégory

EVAN Marie-Claire

MANGIONE Stéphane

CASSARD Lauriane

HALLUIN Bernadette

MARCOS Ludovic

DELLIS Daniel

HIERNAUX Corinne

ROLFO Michèle

DURAC Nathalie

LIGNEREUX Frédéric

SOLER Ghislain

DUYTSCHAEVER Florent

DUCTEIL Marie-Paule

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BALESTIE Catherine

GALLET Aurore

PREDALLE Julien

MARTIN Martine

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs aux recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
CAURETTE-PHILIPPON Corinne	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
SCARBONCHI Brigitte	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
HIERNAUX Corinne	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
MARCOS Ludovic	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
DUCTEIL Marie-Paule	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
SOLER Ghislain	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
CARPENTIER Grégory	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
CASSARD Lauriane	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
DELLIS Daniel	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
DURAC Nathalie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
DUYTSCHAEVER Florent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
EVAN Marie-Claire	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
HALLUIN Bernadette	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
LIGNEREUX Frédérique	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
MANGIONE Stéphane	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
ROLFO Michèle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
BALESTIE Catherine	Agente des finances publiques	2 000 €
GALLET Aurore	Agente des finances publiques	2 000 €
MARTIN Martine	Agente des finances publiques	2 000 €
PREDALLE Julien	Agent des finances publiques	2 000 €

#### Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
CAURETTE-PHILIPPON Corinne	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
SCARBONCHI Brigitte	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
KUZMA Nathalie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MARCOS Ludovic	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MAZAUD Céline	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SOLER Ghislain	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
CARPENTIER Grégory	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
CASSARD Lauriane	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
CATHALA Philippe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
CYRILLE Catherine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DELLIS Daniel	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DURAC Nathalie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DUYTSCHAEVER Florent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
EVAN Marie-Claire	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
HALLUIN Bernadette	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MANGIONE Stéphane	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
ROLFO Michèle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
ROLFO Michèle	Contrôleuse des finances publiques	2 000 €	2 000 €
LE NOUEN Gaëlle	Contrôleuse des finances publiques	2 000 €	2 000 €
BALESTIE Catherine	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
BROSSARD Benoît	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
FELZINGER Viviane	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
MARTIN Martine	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
MASSOLO Virginie	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
PREDALLE Julien	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €

**Article 5**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2014,

Le chef de service comptable,  
Responsable de service des impôts des entreprises



Eric COUSIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Décision n ° 2014252-0006**

**signé par**  
**Préfet de la région d'Ile- de- France, Préfet de Paris**

**le 09 Septembre 2014**

**Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris**

Décision portant délégation de signature à Madame Marion ZALAY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile- de- France, pour l'exercice des missions des services de l'Etablissement FranceAgrimer



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES  
DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS  
Bureau des affaires générales

DÉCISION

**portant délégation de signature à Madame Marion ZALAY,  
directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la  
forêt d'Île-de-France, pour l'exercice des missions des services de l'Etablissement  
FranceAgriMer**

**LE REPRÉSENTANT TERRITORIAL DE FRANCEAGRIMER  
PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE  
PRÉFET DE PARIS  
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment les articles R 621-27 et R 621-28,
- Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,
- Vu le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984 modifié, relatif à l'organisation des services extérieurs du ministère de l'agriculture,
- Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de service et de paiement, à l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,
- Vu le décret du 19 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Jean DAUBIGNY, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- Vu l'arrêté ministériel du 20 novembre 2012 nommant Madame Marion ZALAY, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Île-de-France, à compter du 15 décembre 2012,
- Vu la décision en date du 2 avril 2009 du Directeur général de FranceAgriMer, modifiée par la décision du 19 décembre 2012, portant organigramme et organisation générale de l'Etablissement, parue au bulletin officiel n° 52 du Ministère de l'agriculture et de la pêche du 28 décembre 2012,
- Vu la décision du directeur général, N°FranceAgriMer/ST/2013/41 en date du 2 septembre 2013 portant délégation de signature à Monsieur Jean DAUBIGNY, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- Vu la décision en date du 14 septembre 2013 du Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, portant délégation de signature à Madame Marion ZALAY, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, pour l'exercice des missions des services de l'établissement FranceAgriMer,
- Vu la convention en date du 2 mai 2014 passée entre le directeur général de FranceAgriMer et le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,

.../...



## DÉCIDE

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à Madame Marion ZALAY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, à l'effet de signer les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) dans la région d'Île-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marion ZALAY, la délégation consentie à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision sera exercée par Monsieur Bertrand MONTEROLA, directeur adjoint et par Madame Marie-Christine de GUENIN, directrice adjointe.

### Article 3

Madame Marion ZALAY peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature aux personnels de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France qui apportent leur concours à l'Etablissement FranceAgriMer en vertu de la convention du 2 mai 2014 susvisée, ainsi qu'aux agents de l'Etablissement FranceAgriMer affectés au sein des services de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France.

### Article 4

La décision en date du 14 septembre 2013 du Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris, portant délégation de signature à Madame Marion ZALAY, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, pour l'exercice des missions des services de l'établissement FranceAgriMer, est abrogée.

### Article 5

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, représentant territorial de FranceAgriMer, et la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de la région Nord-Pas-de-Calais, ainsi que sur le site [www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr).

Fait à Paris, le **09 SEP. 2014**

Le Préfet de la Région d'Île-de-France  
Préfet de Paris

  
**Jean DAUBIGNY**